
FONDATION ARSEP

FONDATION POUR L'AIDE A LA RECHERCHE SUR LA SCLEROSE EN PLAQUES
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

14, rue Jules Vanzuppe (94200) IVRY SUR SEINE

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en euros)

Sommaire

I - Bilan

II - Compte de résultat

III - Notes annexes

IV - Compte d'emploi des ressources

I. Bilan

BILAN ACTIF

En euros	Notes	Brut	Amortissement / Dépréciation	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations incorporelles	3.1.1				
Autres immobilisations incorporelles		129 840	67 709	62 132	55 252
Immobilisations corporelles	3.1.2				
Terrains		99 400		99 400	99 400
Constructions		397 600	79 088	318 512	327 210
Installations techniques, Mat. Outil.		42 863	23 203	19 660	23 772
Autres immobilisations corporelles		34 093	29 981	4 113	6 914
Immobilisation en cours	3.1.3	0		0	6 458
Immeubles reçus en legs	3.1.5.1	15		15	15
Immobilisations financières					
Titres reçus en legs	3.1.5.2	114 023	800	113 223	112 956
Autres immobilisations financières	3.1.4	1 639 780		1 639 780	1 273 604
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		2 457 615	200 780	2 256 835	1 905 580
Stock	4.1	12 950		12 950	6 173
Créances	4.2				
Libéralités et dons à recevoir	4.4	319 140		319 140	355 649
Fournisseurs débiteurs		0		0	2 300
Autres créances		18		18	1 200
Trésorerie	3.1.7				
Valeurs mobilières de placement		559 330		559 330	211 260
Disponibilités		651 581		651 581	1 059 636
Comptes de régularisation	4.4				
Charges constatées d'avance		11 762		11 762	36 984
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		1 554 781	0	1 554 781	1 673 202
TOTAL GENERAL (I à II)		4 012 395	200 780	3 811 615	3 578 782

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

BILAN PASSIF

En euros	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Dotations sans droit de reprise	3.1.9		
Statutaire		2 200 000	1 606 384
Autre		0	0
Report à nouveau		572 369	-75 377
Résultat de l'exercice (Excédent ou Perte)		-349 729	1 241 362
FONDS PROPRES (I)		2 422 641	2 772 369
FONDS DEDIES A LA RECHERCHE PAR LES DONATEURS (II)	3.1.10	66 800	131 492
PROVISIONS POUR RISQUES		0	0
Emprunts		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.2	57 534	72 704
Dettes fiscales et sociales	4.2	89 066	75 203
Dons affectés par le Comité Scientifique et notifiés par le Conseil d'Administration	3.1.11	1 175 574	527 013
DETTES (III)		1 322 175	674 920
TOTAL GENERAL (I à III)		3 811 615	3 578 782

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

II. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

En euros	<i>Notes</i>	31.12.2014	31.12.2013
Dons, Legs et Libéralités		2 502 034	3 269 528
Lettre ARSEP		551 118	442 916
Ventes de livres et cartes de vœux		8 883	8 899
Reprise /amortis., provisions & transfert de charges		19 719	12 454
Report des ressources antérieures affectées par les donateurs	<i>3.1.10-4.7</i>	64 692	85 095
Autres produits		148 255	168 874
Total produits d'exploitation		3 294 702	3 987 767
Autres achats et charges externes		901 523	743 395
Impôts, taxes et versements assimilés		21 581	34 384
Salaires & Traitements	<i>4.3</i>	302 848	283 010
Charges sociales		129 177	125 448
Dotations aux amortissements sur immobilisations	<i>3.1.1-3.1.2</i>	45 180	33 430
Engagements à réaliser sur ressources affectées par les donateurs	<i>3.1.11-4.7</i>	0	560
Subventions Recherche	<i>3.1.12-4.7-4.8</i>	2 285 609	1 545 282
Autres charges		10 014	25 012
Total charges d'exploitation		3 695 930	2 790 522
RESULTAT D'EXPLOITATION		-401 228	1 197 245
RESULTAT FINANCIER	<i>3.1.13</i>	51 545	44 217
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-46	-100
EXCEDENT OU PERTE		-349 729	1 241 362
Contribution volontaire en nature			
Prestation en nature		7 208	
Dons en nature		1 031	
Total des produits		8 239	-
Mise à disposition gratuite		8 239	
Total des charges		8 239	-

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

III. Notes annexes

<i>Note n°</i>	<i>page</i>
1 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	7
2 FAITS CARACTERISTIQUES	7
3 REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.1 Notes relatives au bilan et au compte de résultat	9
3.1.1 Immobilisations Incorporelles	9
3.1.2 Immobilisations Corporelles	9
3.1.3 Immobilisations en cours	10
3.1.4 Autres immobilisations financières	11
3.1.5 Legs	11
3.1.6 Créances et dettes	12
3.1.7 Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités	13
3.1.9 Fonds Propres	13
3.1.10 Fonds Dédiés	14
3.1.11 Dons Affectés (compte de dettes)	14
3.1.12 Subventions Recherche (compte de charges)	14
3.1.13 Résultat Financier	15
4 AUTRES INFORMATIONS	16
4.1 Stocks	16
4.2 Etat des créances et des dettes	16
4.3 Personnel salarié	16
4.4 Comptes de régularisation	17
4.5 Engagements donnés	17
4.6 Engagements reçus	17
4.7 Détail des fonds dédiés	18
4.8 Détail des dons affectés par le Comité Médical Scientifique	19
4.9 Détail des Legs en cours de réalisation	19
5 NOTES RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	22
5.1.1 Principe généraux d'établissement	22
5.1.2 Définition des missions sociales	22
5.1.3 Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources	22

1 Présentation des Comptes Annuels

La Fondation Arsep présente :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- une annexe comprenant le compte annuel d'emploi des ressources.

2 Faits caractéristiques

Le résultat de l'exercice 2013, 1,24 M€a été affecté pour :

- ✓ 600 K€en renforcement des apports en fonds associatifs, les portant à 2,2 M€;
- ✓ 640 K€en report à nouveau.

Parallèlement, les fonds placés auprès de la banque UBS ont été complétés de 400 K€(montant global souscrit de 1,4 M€) et les financements à la recherche augmentés de 740 K€(montant global financé de 2,3 M€).

3 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément au plan comptable général et aux dispositions comptables applicables aux associations et fondations, telles que définies par le règlement du CRC N°99-01 du 16 février 1999 modifié par les règlements CRC n°2008-12 du 7 mai 2008 et n°2009-01 du 3 décembre 2009.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont par ailleurs été établis en conformité avec les règlements comptables :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

✓ **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours du deuxième exercice de la Fondation.

✓ **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

✓ **Circonstances empêchant la comparaison**

Néant.

3.1 Notes relatives au bilan et au compte de résultat

3.1.1 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Logiciels Linéaire sur 1 an.
- Site Internet Linéaire sur 3 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	31/12/2013	+	-	31/12/2014
IMMOBILISATIONS BRUTES				
LOGICIELS	94 578	35 262		129 840
	94 578	35 262	0	129 840
AMORTISSEMENTS				
LOGICIELS	39 326	28 382		67 709
	39 326	28 382	0	67 709

L'acquisition de l'exercice correspondent pour 13.230 € au développement d'une nouvelle base de données (gestion automatisée des dons et nouveaux modules) et pour 22.032 € à la refonte du site internet de la Fondation.

3.1.2 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

La Fondation Arsep s'est portée acquéreur en 2005 de ses locaux pour un montant de 497 000 €. Cet investissement a été réparti à hauteur de 20% pour le terrain, 70% pour la construction et 10% pour la valeur résiduelle non amortissable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie d'immobilisations, sur la base du montant d'acquisition déduction faite de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation.

- Bâtiment (structure) linéaire sur 40 ans
- Installations, agencements linéaire sur 5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique dégressif ou linéaire sur 5 ans
- Mobilier de bureau linéaire sur 10 ans

L'acquisition de l'exercice correspond à un nouvel ordinateur de bureau pour 1.187 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	31/12/2013	+	-	31/12/2014
IMMOBILISATIONS BRUTES				
TERRAIN	99 400			99 400
BATIMENT	347 900			347 900
BATIMENT NON AMORTISSABLE	49 700			49 700
LEGS	15			15
AG. BUREAUX	42 863			42 863
MAT. INFO	32 907	1 187		34 093
	572 785	1 187	0	573 971
AMORTISSEMENTS				
BATIMENTS	70 390	8 698		79 088
AG. BUREAUX	19 091	4 112		23 203
MAT. INFO	25 993	3 988		29 981
	115 474	16 797	0	132 272

3.1.3 Immobilisations en cours

L'évolution des immobilisations en cours correspond à :

- la mise en service des travaux relatifs au développement de la base de données pour 6.458 €

IMMOBILISATIONS EN COURS

	31/12/2013	+	-	31/12/2014
IMMOBILISATIONS BRUTES				
LOGICIELS	6 458		6 458	0
	6 458	0	6 458	0

3.1.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées :

- d'un contrat de capitalisation pour 1.4 M€;
- d'obligations pour 272 K€(maturité entre 3 et 4 ans). Le montant net des remboursements en capital à la clôture s'élève à 153 K€

3.1.5 Legs

3.1.5.1 Biens durables mis à la disposition de l'association

Les immeubles reçus en legs sont cédés.

En 1990, l'ancienne association Arsep avait bénéficié d'un legs (legs Thuillier) portant sur la nue-propriété d'un ensemble immobilier. La valeur fiscale déclarée s'élevait à 470.039 € Compte tenu de l'usufruit, il avait été comptabilisé pour une valeur symbolique de 15,24 € (soit 100 Francs de l'époque). L'Arsep ne pourra le céder qu'au décès de l'usufruitier ou sur sa décision de vendre.

Au cours de l'exercice, des parcelles boisées ont été mises en vente sur décision de la Fondation et de l'usufruitier. Elles ont rapporté 24.000 € et le produit correspondant a été enregistré en compte #758500 (Succession-Legs).

3.1.5.2 Titres

Les titres reçus en legs ont été déposés sur un compte bancaire en 1993 et sont inscrits à l'actif de la fondation pour 114.023 €

Les revenus nets sur ces titres s'élève à 2.744 € en 2014.

Les plus-values latentes concernant les titres reçus en legs s'élèvent à 138.897 € (contre 121.419 € au 31 décembre 2013).

Les moins-values latentes relatives aux titres légués s'élèvent à 800 € (contre 1.067 € au 31 décembre 2013). Une dépréciation du même montant est comptabilisée.

3.1.5.3 Autres legs

Pour les biens meubles ou immeubles provenant de legs et destinés à être cédés par la fondation, la comptabilisation se fait conformément au règlement du CRC 99-01 :

- dès l'acceptation par le conseil d'administration, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges de mise en possession et de réalisation pouvant grever ces biens ;
- au fur et à mesure des encaissements des biens légués, le compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est crédité des montants encaissés, et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est réduit en conséquence ;
- lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, le compte correspondant de produits est crédité du montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien, par le débit du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation », qui est ainsi soldé pour le bien concerné.

Par simplification, compte tenu de la nature des biens légués, la Fondation Arsep comptabilise directement les encaissements des biens légués au crédit du compte de produit correspondant sans que cela n'entraîne de distorsion par rapport aux modalités réglementaires rappelées ci-dessus.

3.1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsque la réalité du recouvrement est incertaine.

Les tableaux des échéances des créances et des dettes sont détaillés en paragraphe 4.2 *Etat des créances et des dettes*.

3.1.7 Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités

Les Valeurs Mobilières de Placement sont enregistrées selon la méthode du « Premier Entré – Premier Sorti ».

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les Valeurs Mobilières de Placement se répartissent comme suit :

- Parts de fonds communs de placement (UBS) : 240.694 €
- Actions diverses (UBS) : 63.142 €
- Parts de fonds communs de créances (Prêt d'Union) : 255.493 €

Les disponibilités se répartissent comme suit, intérêts 2014 compris :

- Compte bancaire ouvert auprès de la Société Générale : 213.361 €
- Compte bancaire ouvert auprès de la Banque Postale : 17.775 €
- Comptes à terme (échéance 1) an souscrits auprès de la Société Générale : 400.000 €
- Compte sur Livret ouvert auprès de la Société Générale : 4.442 €
- Compte espèces (UBS) : 19 €
- Compte espèces (Prêt d'Union) : 7.919 €
- Intérêts courus : 6.772 €
- Caisse : 1.293 €

3.1.9 Fonds Propres

Les fonds propres sont traités en conformité avec le plan comptable des associations et fondations.

Les fonds propres de la Fondation Arsep s'élèvent à 2.422.641 € au 31 décembre 2014.

Ils se composent de la dotation statutaire de 1.400.000 € telle qu'elle résulte de l'acte de dévolution, d'un apport sans droit de reprise complémentaire à la dévolution actée de 84.832 € et des résultats des exercices 2010, 2011 et 2013 affectés à la dotation statutaire.

Au 31 décembre 2014, les compléments sans droit de reprise représentent un total de 800.000 €
Le résultat de l'exercice 2014 est un déficit de 349.729 €

3.1.10 Fonds Dédiés

La Fondation Arsep constate en fonds dédiés, les fonds perçus des donateurs et ayant fait l'objet d'une affectation spécifique par ces derniers.

Les fonds dédiés s'élèvent à 66.800 € au 31 décembre 2014 et font l'objet d'une information en paragraphe 4.7 *Détail des fonds dédiés.*

3.1.11 Dons Affectés (compte de dettes)

La Fondation Arsep constate en dettes pour dons affectés, les fonds reçus ayant fait l'objet d'une attribution par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité Scientifique.

Les dons affectés ressortent à 1.175.574 € au 31 décembre 2014 et font l'objet d'une information en paragraphe 4.8 *Détails des dons affectés.*

3.1.12 Subventions Recherche (compte de charges)

Les subventions accordées aux chercheurs sont enregistrées pour le montant engagé au titre de l'exercice.

La Fondation Arsep accorde son concours à la recherche par le versement de subventions et d'aides aux chercheurs :

- les subventions totales au titre de 2014 s'élèvent à 2.362.669 € (dont 153.000 € affectés en 2013 non encore utilisés).
- les subventions dédiées à des actions non encore affectées à des tiers figurent au passif du bilan (cf. paragraphe précédent)
 - ✓ en fonds dédiés pour 66.800 €
- les subventions attribuées à des travaux de recherche et non encore versées aux chercheurs sont au passif du bilan
 - ✓ en dons affectés pour 1.175.574 €

3.1.13 Résultat Financier

- Les revenus nets des titres reçus en legs s'élèvent à 2.810 €;
- Les intérêts sur placements et autres produits financiers s'élèvent à 42.129 €;
- Les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement s'élèvent à 6.338 €;
- La reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières s'élève à 268 €

Les plus-values latentes ne sont jamais constatées en produits financiers avant la cession effective des valeurs qui s'y rattachent.

4 Autres informations

4.1 Stocks

Un stock total de 12.950 € a été constaté au 31 décembre 2014 contre 6.173 € au 31 décembre 2013. Il est constitué de T-shirts d'une valeur de 10.016 €, de rubans d'une valeur de 1.878 € ainsi que de cache-cous d'une valeur de 1.056 €

4.2 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	1 an au plus	Plus d'un an
Placement contrat de capitalisation (1)	1 400 000		1 400 000
Intérêts capitalisés sur placement	43 878		43 878
Obligations Prêt d'Union	152 836	80 446	72 389
Créances reçues en legs	43 066		43 066
Créances sociales	18	18	
Libéralités et dons à recevoir (2)	314 093	314 093	
Autres produits à recevoir (Unisep et FRC 4ème trimestre)	5 047	5 047	
Charges Constatées d'avance	11 762	11 762	
Total général	1 970 701	411 367	1 559 334

(1) Placement correspondant aux apports en fonds associatifs

(2) Libéralités et dons à recevoir :	en €
Don AFM	150 000
Chèque de succession remis à l'encaissement	23 542
Lettre de la Fondation Arsep (décembre)	47 425
Autres (dons de décembre 2014 traités en janvier 2015)	93 126

Etat des dettes	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	57 534	57 534		
Dettes fiscales & sociales	89 066	89 066		
Dons Affectés	1 175 574	1 175 574		
Total général	1 322 175	1 322 175	-	-

4.3 Personnel salarié

L'effectif salarié au 31 décembre 2014 est de 7 personnes (2 cadres ; 2 salariés assimilés cadre à mi-temps et 3 non cadres soit 6 ETP).

La répartition de l'effectif par activité est communiquée en § 5.1.2 *Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources.*

Les dirigeants élus de la Fondation et les membres des comités sont tous des bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

4.4 Comptes de régularisation

Les produits à recevoir..... 319.140 €

Correspondent à des dons et libéralités, ainsi qu'à des remboursements de l'UNISEP et de la FRC à recevoir. (Cf. : détail en 4.2)

Les charges à payer..... 89.343 €

Sont incluses dans les postes suivants du bilan :

- Dettes fournisseurs 52.121 €
- Dettes fiscales et sociales 37.222 €

Les charges constatées d'avance..... 11.762 €

Correspondent, par nature, à des services dont la prestation doit intervenir postérieurement au 31 décembre 2014.

4.5 Engagements donnés

Compte tenu de sa participation dans le GIE NEURODON, la Fondation Arsep assumer sa quote-part des déficits du GIE pour un montant de 21 898 € au 31 décembre 2014.

Cette charge est provisionnée dans les dons affectés par le comité scientifique (Cf. : Détail en 4.8).

Concernant le personnel salarié, le montant des engagements pris en matière de retraite s'élève à 77.131 €

4.6 Engagements reçus

Néant à l'exception des legs détaillés ci-dessous au paragraphe 4.9.

4.7 Détail des fonds dédiés

Fonds dédiés En euros	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Réaffectation	31/12/2014
Fds dédiés TEVA PHARMACEUTICA - organisation réunion Chrisie's - Centre de ressources biologique OFSEP	67 740 63 752		940 63 752	-	66 800 -
TOTAL	131 492	-	64 692	-	66 800

La Fondation Arsep constate en fonds dédiés, les fonds perçus des donateurs et ayant fait l'objet d'une affectation spécifique par ces derniers.

4.8 Détail des dons affectés par le Comité Médical Scientifique

DONS AFFECTES	31-12-2013	Affecté (+)	Versement (-)	Reprise (-)	31-12-2014
Aides à la recherche		320 000	263 000		57 000
Financements		570 932	501 932		69 000
Financements et aides à la recherche	45 000	466 686	511 686		0
AO exceptionnel Fondation ARSEP/ Fondation de France (1)	300 000	207 000	112 000		395 000
AO exceptionnel Fondation ARSEP/ AFMTELETHON		600 000	100 000		500 000
Bourses d'échange		21 139	18 427		2 712
Bourses de voyage		3 547	3 172		375
Prix		4 500	4 500		0
Soutien à l'organisation de manifestations		11 000	11 000		0
Soutien à la participation de manifestations		4 865	3 752		1 113
Sous total	345 000	2 209 669	1 529 469	0	1 025 200
Dons affectés Projet Européen 1	800				800
AO exceptionnel Banque Cerveau (GIE NEURODON)	133 575				133 575
Autres dons	47 638		31 639		15 999
Sous total	182 014		31 639	0	150 374
TOTAL	527 014	2 209 669	1 561 108	0	1 175 574

(1) Financement accordé de 360 K€- 153 K€ accordés en N-1 non encore utilisés.

4.9 Détail des Legs en cours de réalisation

Legs	Autorisation Administrative	Autorisation du CA	Montant total du legs estimé	Part revenant à l'Arsep	Legs perçus avant 2014	Legs perçus en 2014	Encaissements cumulés	Reste à recevoir
1	13/12/2006	08/06/2006	206 336	83 192	70 908		70 908	10 000
2	18/09/2007	08/06/2006	204 300	35 326		35 326	35 326	-
3	16/12/2010	03/02/2010	384 148	67 226	7 924		7 924	59 302
4	16/12/2010	22/11/2010	75 000	75 000	19 439		19 439	55 561
5	07/02/2012	08/11/2011	NC	NC	281 090	145 000	426 090	-
6	04/02/2013	07/11/2012	NC	850 000	800 000	50 000	850 000	-
7	04/02/2013	07/11/2012	20 000	29 632		29 632	29 632	-
8	04/02/2013	07/11/2012	175 000	26 000				26 000
9	02/04/2013	28/05/2013	NC	NC	126 316	24 000	150 316	-
10	04/02/2013	07/11/2012	1 600 000	800 000				800 000
11	02/12/2013	08/11/2013	109 076	10 975				10 975
12	27/11/2013	08/11/2013	50 000	4 803		4 803	4 803	-
13	Fait	22/05/2014	65 395	72 099		72 099	72 099	-
14	Fait	Fait	200 000	18 583		18 583	18 583	-
15	A faire	22/05/2014	119 200	59 679		59 679	59 679	-
16	A faire	22/05/2014	10 000	10 000				10 000
17	A faire	11/12/2014	23 051	23 051				23 051
18	A faire	11/12/2014	NC	330 000				330 000
19	A faire	22/05/2014	380 000	95 000				95 000
20	A faire	08/11/2013	NC	NC		21 004	21 004	-
21	A faire	Fait	NC	27 192		27 192	27 192	-
22	A faire	05/11/2013	NC	228 852		38 852	38 852	190 000
23	A faire	22/05/2014	NC	2 383		2 383	2 383	-
24	En cours	11/06/2007	NC	900 000				900 000
25	A faire	11/12/2011	380 000	190 000				190 000
26	A faire	11/12/2014	200 000	33 000				33 000
TOTAL			4 201 506	3 971 994	1 305 678	528 554	1 834 232	2 732 888

Note : l'anonymat des donateurs et de leur famille est respecté. A chaque numéro correspond un dossier spécifique.

IV. Compte d'Emploi des Ressources

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2014

	(1)	(3)		(2)	(4)
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		647 423
1- RECHERCHE ET AUTRES MISSIONS SOCIALES	2 763 012	2 763 026	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	2 617 630	2 617 630
1-1 Réalisées en France	2 351 134	2 351 148	1-1 Dons et legs collectés	2 418 752	2 418 752
- Actions réalisées directement	2 321 614	2 321 614	- Dons manuels non affectés	1 869 456	1 869 456
- Versements à d'autres organismes agissant en France	29 520	29 533	- Dons manuels affectés	-	-
1-2 Réalisées à l'étranger	411 878	411 878	- Legs et autres libéralités non affectés	549 295	549 295
- Actions réalisées directement	411 878	411 878	- Legs et autres libéralités affectés	-	-
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes			1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	198 879	198 879
			- Produits des manifestations	196 069	196 069
2- RECHERCHE DE RESSOURCES	520 536	435 933	- Produits financiers	2 810	2 810
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	435 933	435 933			
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	84 602	-	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	580 916	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	156	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	413 771	-	4- AUTRES PRODUITS	83 928	
		3 198 959			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 697 319		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 282 631	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II- REPRISES AUX PROVISIONS	268	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	64 692	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		63 752
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	349 729	
TOTAL GENERAL	3 697 319		TOTAL GENERAL	3 697 319	2 681 382
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		29 065			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		40 495			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 187 529	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 187 529
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		141 277
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds	8 239		Prestations en nature	7 208	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature	1 031	
TOTAL	8 239		TOTAL	8 239	

5 Notes relatives au compte d'emploi des ressources

Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte d'emploi des ressources élaboré en conformité avec le règlement en vigueur.

5.1.1 Principe généraux d'établissement

Le compte d'emploi des ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de la Fondation d'une part, celles et ceux relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données comptables générales et analytiques conformément au règlement CRC n°2008-12.

5.1.2 Définition des missions sociales

La Fondation a pour but :

- de promouvoir, d'encourager, de faciliter la recherche et l'expérimentation scientifiques, médicales, biologiques et thérapeutiques sur la sclérose en plaques et les affections voisines ;
- de faire connaître les résultats de ses recherches et expérimentations ;

de diffuser toute information relative à la sclérose en plaques tant auprès du corps médical que des malades, des familles, de leurs proches et du grand public.

5.1.3 Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources

L'organisation de la Fondation repose sur trois pôles d'activité opérationnels :

- recherche et autres missions sociales ;
- recherche des ressources ;
- charges de fonctionnement.

Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose en Plaques (Fondation ARSEP)

Exercice clos le 31 décembre 2013

Les charges affectées aux deux premiers pôles d'activité correspondent aux frais directement imputables à cette activité.

1. Les salariés sont affectés aux activités de la Fondation selon les temps passés. Ils se répartissent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
Recherche et autres missions sociales	PM	PM
Chercheur	3.25	3.45
Autres		
Recherche de ressources	1.95	1.75
Charges de fonctionnement	1.80	1.80
Total des effectifs	7	7

Une revue de l'affectation du personnel a été réalisée sur les 3 missions de la Fondation au 1^{er} janvier 2014.

2. Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emploi annuel des ressources reprend en « A nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la clôture de l'exercice précédent.

Le report des ressources collectées et non utilisées en début d'exercice est réduit de l'excédent 2013 affecté à la dotation complémentaire dans le rapport des ressources collectées auprès du public en 2013 sur le total des ressources ($T1 = 647 \text{ K€} = 1\,193 - 594 \times 3\,626 / 3\,948$).

3. Les frais de la lettre de la Fondation Arsep composée de 5 pages sont affectés comme lors des exercices précédents pour 3.5/5 à la mission sociale et 1.5/5 aux frais de collecte selon la destination des pages.

Les actions de communication et le coût des opérations spécifiques ont été considérées comme ne faisant pas partie des actions liées à la générosité du public dans la mesure où, quasiment systématiquement, il y a une billetterie et aucun reçu fiscal n'est émis.

Les frais de fonctionnement ainsi que les frais de recherche des autres dons privés sont financés prioritairement par les produits ne ressortant pas de la générosité du public.

4. Les coûts affectés aux missions sociales pour un montant de 2.763.012 € se répartissent ainsi :

Bourses et aides à la recherche scientifique : 2.285.609 €;

Publications (Lettre de la Fondation Arsep) : 102.830 €;

Autres (Journées Arsep,...) : 374.573 €

5. Indication sur la valeur des immobilisations, des stocks et des valeurs mobilières de placement.

Immobilisations : voir annexes 3.1.1 (immobilisations incorporelles), 3.1.2 (immobilisations corporelles)

Valeurs Mobilières de Placement : voir annexe 3.1.7

Stocks : voir annexe 4.1

6. Indication sur les « Autres fonds privés » :

Les « Autres fonds privés » sont des ressources issues principalement d'entreprises ou de laboratoires avec ou sans convention de mécénat.

7. Produits financiers

Les produits financiers proviennent du placement de la dotation statutaire de la Fondation et, par conséquent, ne sont pas liés aux ressources provenant directement de la générosité du public (à l'exception des produits du legs Thuillier).

8. Etat des effectifs bénévoles :

Le nombre de bénévoles est estimé à 230 personnes en 2014 (non évalué en équivalent temps plein).

Le bénévolat n'est pas valorisé.

Jean-Frédéric de Leusse

Président

Michel Laffitte

Trésorier

Frédéric Ducaffy

Commissaire aux Comptes